

Une partie de l'usine de pâte reprendrait vie **Boralex et Arbec se tournent vers la biomasse**

Port-Cartier – Boralex et Arbec répondront à l'appel d'offre d'Hydro Québec pour objet l'achat d'énergie produite par cogénération à la biomasse, afin de répondre aux besoins en électricité à long terme de la clientèle québécoise. Le projet de centrale de cogénération est estimé à 65 millions de dollars et serait implanté dans une partie de l'ancienne usine de pâte de Port-Cartier. La municipalité appuie ce projet générateur d'emplois.

pagner là-dedans », mentionne-t-elle. Jusqu'à 20 emplois permanents pourraient être créés.

Boralex et Arbec projettent donc de devenir partenaires pour gérer cette centrale de cogénération, dont la puissance serait de 18 à 20 mégawatts. « Le but est la vente d'électricité à bon prix », explique M. Gignac. Les partenaires comptent utiliser une partie de l'ancienne usine de pâte pour installer le projet. Rappelons que l'usine de pâte dispose déjà d'une centrale de cogénération, aujourd'hui désuète. « Ils en feront une complètement neuve », précise

l'ancien président. « L'usine de pâte est encore là... Si elle va rouvrir un jour, je ne crois pas », ajoute-t-il.

Récupération

La scierie Arbec fournira donc les résidus de bois invendables, dont l'écorce des arbres. La compagnie vend déjà ses copeaux de bois à la papetière baie-comoïse. Ainsi, Arbec division Port-Cartier éviterait toutes les pertes et recevrait en échange la vapeur nécessaire pour faire fonctionner ses séchoirs à bois et chauffer ses bâtiments. Annuellement, ce sont environ 250.000

tonnes de matières qui pourraient y être traitées. La centrale pourrait utiliser la totalité de la biomasse produite par la scierie, lorsqu'utilisée à sa pleine capacité.

Hydro Québec

Le projet sera soumis à l'appel d'offres d'Hydro-Québec visant l'achat de 125 mégawatts d'énergie produite à partir de nouvelles installations de cogénération à la biomasse, et ce, afin de répondre aux besoins en électricité à long terme de la clientèle québécoise. La date limite de dépôt des soumissions

est le 20 octobre 2009. L'appel d'offres précise que la biomasse utilisée dans les nouvelles installations de cogénération doit correspondre à un minimum de 75 % des combustibles utilisés pour la production d'électricité de ces installations. La durée des contrats peut varier entre 15 et 25 ans.

Si la soumission est acceptée par la société d'État, M. Gignac confirme que la construction du projet pourrait débuter dès l'été 2011. La centrale serait alors mise en opération au cours de l'été 2012.